



## CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE en apprentissage

### UFA Saint Vincent de Paul Loos

#### • PUBLIC

Tout public de 16 à 29 ans (sauf pour les personnes en RQTH et les sportifs de haut niveau) ou 15 ans et avoir finalisé la 3<sup>ème</sup> qui souhaite s'orienter vers une filière professionnelle,

#### • PRÉREQUIS

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 6 mois premiers mois de la formation. Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

#### • MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

L'accès à la formation se fait sur entretien individuel, après vérification des prérequis et de non contre-indication médicale. Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

#### • OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié des métiers de l'esthétique des techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds. Il a pour tâche l'application de produits cosmétiques et la réalisation de maquillages. Il peut procéder à des épilations et à des soins de manucure. Il est capable de conseiller la clientèle, d'assurer la démonstration et la vente des produits de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie. Il peut participer à la gestion des stocks, à la réalisation d'étalage. Il exerce principalement en institut de beauté mais aussi en parfumerie, en salon de coiffure, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Il peut également travailler à domicile ou dans un établissement de soins (établissement de cure, de convalescence, de réadaptation...).

#### • PERSPECTIVES POST-FORMATION

Il est possible de travailler en établissement de bien-être et de la beauté ou de se former au niveau supérieur en BP ou Bac pro Esthétique puis BTS des métiers de l'esthétisme et du cosmétique. L'organisme de formation propose aussi des formations complémentaires qualifiantes pour diversifier vos compétences (nous consulter). Une licence est à l'étude.

#### • PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les technologies et les méthodes des métiers de la beauté, du soin et du bien-être,
- Enseignements généraux : Français, Histoire/Géographie, Morale et civique, Maths, Physique, Chimie, LV1, EPS, PSE,
- Le cadre organisationnel et réglementaire d'un établissement professionnel,
- Commerce : vente-conseil de produits et services - Approvisionnement et stockage,



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur des lycées, encadrée par une équipe de formateurs mixte, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements. Le planning des cours est disponible sur notre Intranet YPAREO.

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre de stagiaires inscrits doit être compris entre 7 et 18 personnes.

## • DURÉE DE LA FORMATION

800 heures sur 24 mois ou 375 h/an si niveau 3 acquis, Lundi et mardi en centre de formation, le reste du temps en entreprise.

## • TARIFS DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 4830(\*) euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné, selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » (pour les apprentis en situation de handicap, une prise en charge complémentaire à hauteur de 3 000 euros est prise en compte).

Article L6211-1 « aucune charge pour l'apprenti et son représentant légal. », Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... ».

(\*) Hors coût de matériel indispensable à la formation : en fonction des besoins (500 euros de prise en charge)

## • PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le site de l'UFA est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
Référénte handicap du CFA Jean Bosco :  
Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou  
dumortier.s@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

L'ouverture de la formation en apprentissage en septembre 2020 n'a pas de taux de d'obtention des diplômes, d'interruption en cours de formation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle à communiquer pour l'année 2020.

## VALEUR AJOUTÉE

UN  
REFERENT  
HANDICAP

- ❖ un sens de l'accueil
- ❖ un rapport de confiance
- ❖ un regard positif
- ❖ un accompagnement de qualité
- ❖ une valorisation des réussites
- ❖ créer des liens solides
- ❖ un espace verdoyant



## COORDONNÉES

UFA Saint Vincent de Paul - Sylvie Cottigny  
6 rue du Maréchal Joffre 59120 Loos  
03.20.07.04.32 [ufa@isv-ndsc.fr](mailto:ufa@isv-ndsc.fr)

DÉVELOPPEUR CFA DU SECTEUR  
**Katia SAUS**

